



ROYAUME DE BELGIQUE

Service public fédéral

Affaires étrangères,

Commerce extérieur et

Coopération au Développement

# Finexpo

Rapport annuel 2011



## Table des matières

<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	<b>0</b>
<b>1 FINEXPO</b> .....	<b>2</b>
1.1 ROLE DE FINEXPO .....	2
1.2 QUI PEUT FAIRE APPEL A FINEXPO ? .....	3
1.3 QUESTIONNAIRE FINEXPO / DUCROIRE .....	3
1.4 REUNIONS DU COMITE EN 2011 .....	3
<b>2 INSTRUMENT COMMERCIAL : LA STABILISATION DU TAUX D'INTÉRÊT</b>	<b>4</b>
2.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES.....	4
2.1.1 Répartition par pays de destination.....	4
2.1.2 Devises.....	5
2.1.3 Crédits d'un montant supérieur à 50.000.000 EUR .....	6
2.1.4 Montant des crédits.....	6
<b>3. INSTRUMENTS FINANCIERS D'AIDE MIS À DISPOSITION DES EXPORTATEURS</b> .....	<b>8</b>
3.1 NOMBRE DE DOSSIERS TRAITES.....	8
3.2 BONIFICATIONS D'INTERET .....	8
3.3 BONIFICATIONS D'INTERET AVEC DON.....	9
3.4 DON.....	11
<b>4. ARRÊTÉS MINISTÉRIELS (AMB)</b> .....	<b>12</b>
4.1 CREDITS D'ENGAGEMENT FINALISES .....	12
4.2 DOSSIERS DE STABILISATION .....	13
4.2.1 Répartition par pays de destination.....	14
4.2.2 Devises.....	15
4.2.3 Montant des crédits.....	15
4.3 BONIFICATIONS D'INTERET (AVEC OU SANS DON COMPLEMENTAIRE).....	15
<b>5. BUDGET</b> .....	<b>17</b>
5.1 CREDITS D'ENGAGEMENT ET DE LIQUIDATION (ANCIENNEMENT DIT D'ORDONNANCEMENT) .....	17
5.2 RECETTES .....	18
<b>6. PRÊTS D'ETAT À ETAT</b> .....	<b>20</b>
6.1 DOSSIERS DE PRETS D'ÉTAT TRAITES PAR FINEXPO .....	20
6.2 DOSSIERS SOUMIS AU CONSEIL DES MINISTRES .....	20
6.3 PROGRAMME - APPROBATIONS ET AFFECTATIONS.....	20
6.3.1 Programme 2011 .....	20
6.3.2 Information concernant une annulation de prêt d'État approuvé par le Conseil des Ministres dans le passé .....	22
6.3.3 Confirmation d'un avis négatif de Finexpo à la demande d'un prêt d'Etat non lié au profit du Mozambique.....	22
6.3.4 Information concernant les résultats de quatre études de prix et un suivi de prêt .....	22
6.4 GESTION FINANCIERE.....	23
6.4.1 Situation budgétaire pour 2011 .....	23
6.4.2 Montants engagés en 2011: .....	23
6.4.3 Montants ordonnancés en 2011: 0 EUR.....	23
6.4.4 Remboursements à percevoir et effectivement perçus, capital et intérêts.....	23
<b>7 FINEXPO ET L'OCDE</b> .....	<b>25</b>
7.1 REGLES DE L' ARRANGEMENT OCDE RELATIVES A DES LIGNES DIRECTRICES POUR LES CREDITS A L'EXPORTATION BENEFICIANT D'UN SOUTIEN PUBLIC .....	25
7.2 GROUPE DE TRAVAIL SUR LES CREDITS ET GARANTIES DE CREDITS A L'EXPORTATION ET GROUPE DES PARTICIPANTS A L' ARRANGEMENT: PRINCIPAUX SUJETS ETUDIÉS .....	26

**8. CONCLUSIONS .....27**

## **1 Finexpo**

Si le rapport d'activités Finexpo a pour objectif de mettre en évidence les statistiques annuelles relatives à l'utilisation des instruments de soutien financier à l'exportation, un minimum d'informations sur le secrétariat et le Comité Finexpo sont également fournies dans l'introduction du rapport.

Le 'Manual to Finexpo' décrit en détail les instruments financiers utilisés par Finexpo pour soutenir l'exportation belge. Il se trouve sur le site web du SPF Affaires étrangères <http://diplomatie.belgium.be>.

### **1.1 Rôle de Finexpo**

Le Comité Finexpo est un comité technique d'avis interministériel chargé d'examiner les demandes de soutien financier à l'exportation.

Il agit en qualité de guichet unique qui regroupe les compétences autrefois assurées par Copromex (qui gérait les dossiers de stabilisation des taux d'intérêt et l'octroi des bonifications d'intérêt) et par le Comité interdépartemental des Prêts d'État à État.

La présidence du Comité est dévolue au Directeur général de la Direction générale Affaires bilatérales du Service Public Fédéral (SPF) Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement.

Le Comité a un double objectif : le premier est d'assurer le soutien des exportations de biens d'équipement et de services belges qui y sont liés et le second consiste à contribuer au développement des pays qui bénéficient de l'aide ainsi octroyée.

Si "Financement" et "Exportations" sont deux concepts importants que le Comité garde à l'esprit lors de l'examen des projets, il n'en demeure pas moins vrai que d'autres éléments d'appréciation sont également pris en compte dans la formulation des avis du Comité.

Pour accomplir ses 2 missions, Finexpo fait appel à des instruments financiers qui permettent de réduire ou de stabiliser le coût du financement c'est-à-dire le taux d'intérêt lié aux crédits à l'exportation.

Pour ce faire, en 2011, le SPF Finances qui gère les Prêts d'État à État disposait d'un montant de 55.600.000 euro en crédits de programmation et d'engagement et d'un montant de 50.444.000 euro en crédits de liquidation.

La gestion des moyens réservés aux bonifications d'intérêt et aux stabilisations relève de la compétence du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement. En 2011 il disposait à cet effet d'un montant de 37.052.000 euro en crédits d'engagement et d'un montant de 23.829.000 euro en crédits de liquidation.

## **1.2 Qui peut faire appel à Finexpo ?**

Si Finexpo fonctionne dans un cadre fédéral qui a ses propres exigences il répond aussi aux exigences internationales puisque Finexpo est tenu de respecter les règles OCDE définies dans l'Arrangement sur les lignes directrices relatives aux crédits à l'exportation faisant l'objet d'un soutien public. Ce corpus de règles permet à toutes les entreprises qui sont actives dans le domaine des biens d'équipements (infrastructure) et des services y afférents et qui exportent ou envisagent de le faire, de faire appel aux instruments de soutien financier de l'Etat pour autant qu'elles satisfassent à des conditions précises.

La nature même des biens d'équipement ou d'infrastructure et services y afférents suppose la conclusion entre les parties de conventions de financement à Moyen et Long Terme. En effet, le client qui est intéressé par ces biens ne peut pas en général les payer au comptant ni à court terme. Il devra donc obtenir un financement bancaire dont la durée de vie sera supérieure à 2 ans.

## **1.3 Questionnaire Finexpo / Ducroire**

En vue de bénéficier d'une intervention publique, outre les contacts préalables avec le secrétariat du Comité Finexpo, les entreprises peuvent télécharger le questionnaire standardisé qui est commun au Ducroire et à Finexpo sur le site du Ducroire ([www.ondd.be](http://www.ondd.be)) ou sur celui de Finexpo/Affaires étrangères (<http://diplomatie.belgium.be>) via la rubrique 'diplomatie économique'. Ce questionnaire informatisé constitue le document de base commun pour le traitement de toute demande: l'assurance-crédit, la stabilisation des taux d'intérêt, la bonification d'intérêt avec ou sans don, le don et le prêt d'État à État.

## **1.4 Réunions du Comité en 2011**

Au cours de l'année 2011, le Comité Finexpo s'est réuni 11 fois et a rendu des avis sur 66 dossiers (85 en 2010 et 90 en 2009). Le Comité a traité 51 dossiers de stabilisation (73 en 2010 et 77 en 2009) et a reçu 15 nouvelles demandes de bonification d'intérêt avec ou sans don complémentaire (11 en 2010 et 12 en 2009). En 2010 le Comité n'a pas reçu de demande de don; il y en avait 1 en 2010 comme en 2009.

En outre il a examiné 8 demandes de prêts d'État à État; il y en avait 13 en 2010.

## 2 Instrument commercial : la stabilisation du taux d'intérêt

**Remarque :** depuis 2010, les règles de fixation du taux de référence (taux CIRR) ont été modifiées afin de respecter les procédures suivies par les autres Etats membres de l'Union Européenne qui octroient des stabilisations.

Le taux CIRR en vigueur à la date de signature du contrat commercial - et non plus à celle de la convention de financement - est le taux pris en considération pour octroyer la stabilisation du taux d'intérêt.

Une information détaillée à ce sujet se retrouve dans le 'Manual to Finexpo' qui a été rédigé en coopération étroite entre l'Office National du Dueroire et le secrétariat de Finexpo en 2010. Une information plus détaillée sur les objectifs poursuivis par le 'Manual to Finexpo' se retrouve dans les conclusions de ce rapport annuel 2011.

### 2.1 Nombre de dossiers traités

Au cours de l'année 2011, Finexpo a traité 51 dossiers de stabilisation dont 10 (7 en 2010) dossiers en réexamen. Une description de la procédure de stabilisation peut être consultée sur le site web Finexpo.

#### 2.1.1 Répartition par pays de destination

Les 51 dossiers de stabilisation traités en cours de réunion Finexpo concernaient 20 pays différents. En 2011, les crédits stabilisés concernaient 26 pays..

Pendant la période 1998-2000, le nombre de demandes de stabilisation a cru de façon exponentielle. Par contre, depuis 2003 ce nombre est en constant recul..

Ceci s'explique de manière probante par le fait qu'avant la mise en circulation de l'euro de nombreuses demandes de stabilisation du taux d'intérêt portaient sur des devises telles que le DM ou le FF. Celles-ci ont disparu. En outre, les efforts internationaux pour lutter contre l'inflation et la persistance de taux d'intérêt bas conjuguée avec l'impact profond de la crise économique et financière constituent une justification à cet état de fait.

Le tableau ci-dessous vous donne un aperçu du nombre de demandes de stabilisation, par pays destinataire des exportations.

Afrique du Sud	1	Liban	1
Argentine	1	Maroc	1
Brésil	10	Mexique	4
Cameroun	1	Nigéria	2
Equateur	1	Ouzbékistan	1
Emirats Arabes Unis	1	République Dominicaine	1
Inde	4	Russie	1
Indonésie	3	Turquie	11
Jamaïque	1	USA	1
Kenya	1	Vietnam	4

En termes de pourcentage du nombre de demandes reçues, on constate des changements par rapport à l'année 2010. En 2011, c'est la Turquie qui avec 21,56 % du total des demandes introduites à Finexpo prend la tête du classement pays. Le Brésil arrive en seconde position avec 19,60 % alors que ce pays dominait le classement depuis 2008. L'Égypte qui occupait la deuxième place en 2010 a été évincée de la liste et on trouve à sa place ex aequo l'Inde, le Mexique et le Vietnam tous trois avec 7,84 % suivis en quatrième position par l'Indonésie avec 5,88 %. Le Nigéria occupe la cinquième place avec 3,92 % et les autres pays sont ex aequo avec 1,96 % des demandes totales examinées par Finexpo.

Pendant les dernières années ce sont traditionnellement la Turquie, le Brésil, l'Égypte et le Mexique qui ont fait l'objet du plus grand nombre de demandes. L'Égypte ne se retrouve plus dans ce classement et la Turquie qui avait été quelque peu délaissée depuis 2008 semble retrouver la faveur des exportateurs belges.

La répartition des chiffres du tableau ci-dessus entre les différentes régions du monde donne la situation suivante : tout comme en 2010, la zone Amérique latine & Caraïbes est en tête avec 35,29 % (43,84 % en 2010) suivie ensuite par la région Moyen-Orient et Afrique du Nord qui augmente sa part à 27,45 %; elle était de 17,81 % en 2010. En troisième position on trouve l'Asie avec 21,56 % (16,44 % en 2010). L'Afrique ne représente plus que 0,98 % du total alors que sa part était de 13,70 % l'année précédente.

L'Europe centrale et orientale est en 5<sup>ème</sup> position avec 0,39 % (5,84 % en 2010) et fermant le peloton se situe la zone Europe occidentale et Amérique du Nord avec un pourcentage inférieur à 0,20%..

On constate donc que l'intérêt des exportateurs belges se concentre largement sur la région Amérique du sud et Caraïbes ce qui confirme la tendance que l'on retrouve depuis 2009.

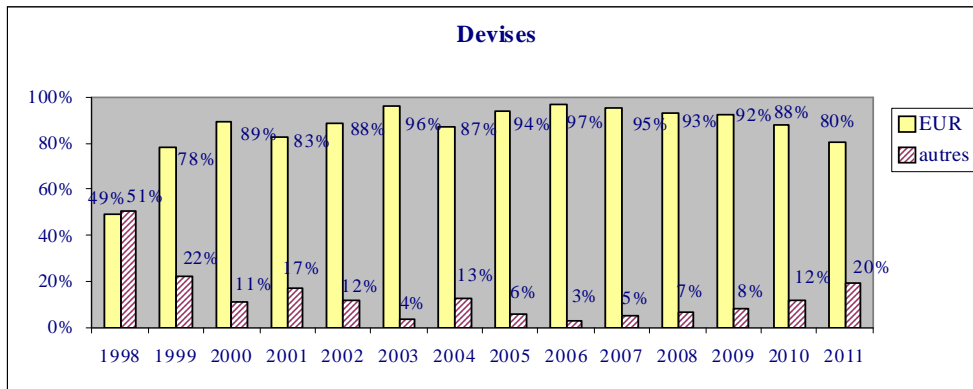
### 2.1.2 Devises

En 2011, deux monnaies différentes ont été utilisées dans les demandes de stabilisation: l'euro et le dollar US. En 2010, on trouvait aussi le Yen.. En 2009 la troisième devise utilisée était le CHF.

Sur 51 dossiers traités, il y a eu 41 demandes de stabilisation exprimées exclusivement en euro (54 en 2010 pour 73 dossiers examinés) et 1 seule demande visant à bénéficier de la possibilité de stabiliser soit en euro soit en USD contre 8 en 2010.

9 demandes de stabilisation libellées exclusivement en USD ont également été examinées contre 8 en 2010.

Les demandes mixtes euro/ dollar US sont justifiées par le fait que le projet à financer est lié à des exportations vers des pays qui font partie de la zone dollar US ou parce que les clients ont leur comptabilité exprimée en USD du fait qu'ils commercent essentiellement avec les USA. Souvent les demandes libellées uniquement en USD ou dans une autre devise telle le Yen doivent permettre à l'exportateur belge de créer un « equal level playing field » avec les concurrents de nationalité américaine ou japonaise.



Depuis l'introduction de l'euro, le Comité Finexpo a cherché à soutenir et à pousser la devise européenne autant que possible. On peut raisonnablement défendre l'idée que dans la grande majorité des cas, les demandes de stabilisation basées sur 2 devises se feront in fine en euro. En 2011 c'est la première fois depuis de très nombreuses années qu'aucune demande en Yen ou en CHF n'a été introduite à Finexpo.

Le fait que davantage de demandes sont introduites uniquement en USD (19,61 % du total) s'explique aussi par la souplesse accrue que Finexpo peut appliquer à ce sujet depuis la décision prise en ce sens par le Ministre des Affaires étrangères le 26 avril 2010 suite aux contacts que le secrétariat de Finexpo a eu avec les exportateurs. A ce propos, notons que les statistiques antérieures semblent bien démontrer que les exportateurs privilégient largement l'euro là où ils peuvent le faire.

Le graphique ci-dessus confirme l'importance de l'euro en tant que monnaie de stabilisation puisqu'en 2011 les trois-quart des stabilisations ont eu lieu sur base de la devise de l'Union européenne.

Ajoutons toutefois immédiatement une précision pour la lecture du graphique: en 1999, l'euro n'était pas encore en usage. Le pourcentage de 1999 figurant dans le graphique est dès lors basé sur le total des montants en crédits libellés dans les anciennes devises de l'eurozone.

### 2.1.3 Crédits d'un montant supérieur à 50.000.000 EUR

Pour rappel, seules les demandes de stabilisation relatives à des crédits supérieurs à 50.000.000 euro et qui n'ont pas fait l'objet d'un avis unanimement positif au sein du Comité Finexpo, ou qui n'ont pas reçu le fiat de l'Inspecteur des Finances sont soumises au Conseil des Ministres.

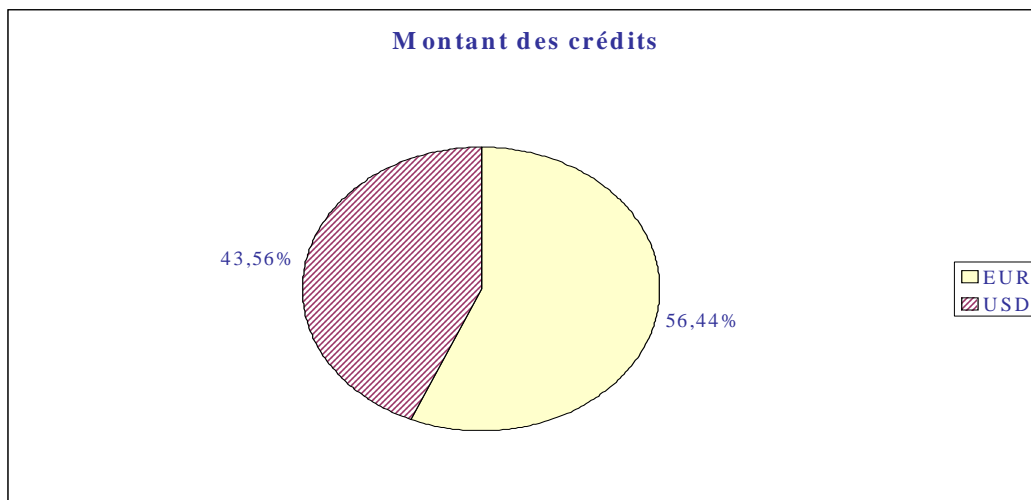
### 2.1.4 Montant des crédits

L'ensemble des 51 dossiers de stabilisation représente un montant total en crédits de 847.197.456,73 euro contre 507.396.198,05 euro pour 73 dossiers en 2010. Ce montant était de 315.217.264,92 euro en 2009. Si le nombre de dossiers a diminué régulièrement ces dernières années, les montants de crédit par dossier augmentent



fortement depuis 2010. C'est ainsi qu'en 2011, il y a eu 7 dossiers dont le montant de crédit dépassait 50.000.000 euro et ensemble ils représentaient 83,42 % du total des crédits examinés, soit un montant de 706.690.917,63 euro.

Le diagramme ci-dessous reprend la répartition en pourcentage du montant total des crédits sur base des deux devises faisant l'objet des demandes de stabilisation.



Le montant total en euro se chiffrait à 478.177.207,82 euro ; il était de 385.703.118,51 euro en 2010 et de 228.530.270,62 euro en 2009.

En 2011, la part de l'euro dans le montant total n'était plus que de 56,44 % alors qu'elle était encore de 76,02 % en 2010. Ce pourcentage était de 72,50 % en 2009 et de 74,06 % pour 2008. Cette baisse de pourcentage est liée à quelques gros dossiers négociés en USD et dont l'importance impacte les résultats.

Le montant en crédits libellé exclusivement en dollars se chiffrait quant à lui à 369.020.248,91 euro contre 121.128.031,36 euro en 2010 (79.862.214,65 euro en 2009). La part du dollar US en 2011 était donc de 43,56 % pour 23,87 % en 2010. Cette proportion était de 25,34 % en 2009 et de 25,94 % en 2008. On constate donc en 2011 que le rapport qui existait depuis 2008 dans le ratio entre ces 2 devises (3/4 euro et 1/4 USD) est en train de s'équilibrer au profit du dollar USD.

Est-ce un signe que les difficultés rencontrées par la zone euro en 2011 incitent les exportateurs à s'intéresser davantage à des projets exprimés en dollar US ?

### **3. Instruments financiers d'aide mis à disposition des exportateurs**

#### **3.1 Nombre de dossiers traités**

Dans le courant de l'année 2011 le service Finexpo a instruit 15 nouveaux dossiers de demande d'aide (12 en 2010) hors Prêts d'Etat à Etat ce qui permet d'égaliser le record de demandes établi en 2005. On trouve parmi les demandes d'aide 1 seul dossier de bonification d'intérêt (idem en 2010) mais 14 dossiers de bonification d'intérêt avec don complémentaire (10 en 2010 et 2009). Il n'y a pas eu de demande de don (1 en 2010 comme en 2009). En outre, 6 dossiers de bonification d'intérêt avec ou sans don ont été réexaminés, majoritairement pour y associer un don complémentaire ou pour augmenter le pourcentage du don couplé à l'instrument de bonification..

En 2008 et en 2007, 13 demandes pour les 3 instruments avaient été introduites.

On constate depuis 2009 que les demandes de bonification avec don complémentaire ont largement pris le pas sur les demandes de bonification d'intérêt classique. Ceci est dû à la plus grande souplesse de cet instrument qui permet de mieux s'adapter aux exigences de financement du débiteur qui, in fine, est responsable du remboursement du crédit octroyé par la banque de l'exportateur.

En 2003, 2004, 2005 et 2006, Finexpo a respectivement instruit 14, 10, 15 et 11 nouveaux dossiers. On peut déduire de ces éléments d'information qu'il existe manifestement une réelle stabilité dans le nombre des demandes d'aide de ce type introduites auprès de Finexpo.

Une description de la procédure des bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire se retrouve sur le site web.

#### **3.2 Bonifications d'intérêt**

Un seul contrat pour un montant de 26.660.900 euro avec demande de bonification d'intérêt a été examiné en 2011. Cette demande de bonification d'intérêt constitue un réexamen du projet que Finexpo est prêt à soutenir en cofinancement avec les Régions Wallonne et Flamande. Il s'agit d'un projet de haute technologie dans le domaine spatial.

Le montant plus élevé du crédit que Finexpo a accepté de bonifier dans ce cadre est intrinsèquement lié à la nature particulière du contrat envisagé compte tenu de l'intérêt économique et scientifique de ce projet pour toutes les parties du pays.

Pour rappel, la décision a été prise en 2001 de limiter la période de validité des promesses de bonifications d'intérêt (avec ou sans don complémentaire) à trois ans maximum ce qui entraîne chaque année une révision du pipe line des engagements pour ces instruments d'aide. Jusqu'ici cette règle était appliquée de façon souple et une prolongation de cette période était envisageable quant il apparaissait qu'un dossier arrivait en fin de négociation ou avait subi des retards qui n'étaient pas imputables à l'exportateur.

La décision des autorités budgétaires de prévoir à partir de 2012 un tableau des encours valables pour une période de trois ans pour tous les projets Finexpo dès qu'ils font l'objet d'une promesse n'autorisera plus cette souplesse.

Cette mesure est aussi d'application pour les dons.

Le pays de destination pour lequel le dossier de bonification d'intérêt - sans don - a été instruit par le Comité Finexpo en 2011 figure dans le tableau ci-dessous qui reprend également le secteur concerné et l'impact budgétaire du projet concerné.

<b>Pays</b>	<b>secteur</b>	<b>Montant du crédit</b>	<b>Impact budgétaire</b>
Vietnam	livraison et installation d'un satellite d'observation de la terre: projet VNREDSat-1B	26.660.900,	9.488.281,59

Une description de la procédure des bonifications d'intérêt se retrouve sur le site web.

### **3.3 Bonifications d'intérêt avec don**

En 2011, un don complémentaire à la bonification d'intérêt a été demandé pour 14 dossiers dont 2 en réexamen contre 10 dossiers en 2010 et 9 en 2009. Cinq dossiers concernent le secteur de l'approvisionnement, du traitement et de l'épuration en eau. Pour les secteurs des télécommunications - ICT et de la santé publique, deux dossiers ont été examinés. Il en va de même pour le secteur du transport public. Pour les secteurs du dragage, de la protection civile, de l'électricité rurale et du traitement des déchets ménagers un seul projet par secteur a fait l'objet d'un examen par le Comité Finexpo.

Entretemps après examen par le Comité Finexpo, le dossier transport public a été classé sans suite parce qu'il a été attribué à un concurrent étranger.

On constate donc en 2011 une bonne diversification liée à la nature sectorielle des demandes.

Les 14 projets représentent un montant total en crédits de 140.607.564,74 euro alors que ce montant était de 102.218.378,48 euro en 2010 et de 83.435.163,30 euro en 2009. Il était « seulement » de 31.850.307,95 euro en 2008. Le crédit d'engagement se montait à 60.010.358,39 euro. Ce même crédit d'engagement atteignait 68.769.289,60 euro en 2010 et 30.031.597,71 euro en 2009. Il était de 13.363.354,56 euro l'année précédente. Pour rappel, en 2007, 4 dossiers ont fait l'objet d'une demande de bonification d'intérêt et don complémentaire pour un montant de crédit de 29.798.559,76 euro donnant lieu à un engagement budgétaire de 12.904.318,05 euro. La progression du montant des contrats est significative depuis quelques années.. On peut en déduire que l'importance des projets est en partie influencée par le développement économique accéléré de certains pays récipiendaires de l'aide.

En 2011 on constate que l'engagement total a baissé par rapport à 2010 alors que le montant des crédits bonifiés était plus important. Cette différence est certainement due au fait qu'un projet examiné par le Comité a été rapidement classé sans suite mais semble aussi être justifiée par le fait que cette année là les taux CIRR ont fluctué sur

l'ensemble de l'année parfois de plus de 1 %. Dès lors, la date à laquelle les contrats ont été signés a joué un rôle dans l'impact budgétaire pour Finexpo.

De manière générale, le succès des bonifications avec don complémentaire se justifie par le souhait des pays bénéficiaires de réduire les périodes de remboursement particulièrement en période de crise. En outre le don proposé permet aussi de couvrir tout ou partie de la prime Ducroire. Ce phénomène est très visible dans un pays comme le Vietnam.

Les pays de destination pour lesquels des dossiers de bonifications d'intérêt avec don ont été instruits par le Comité Finexpo en 2011 figurent dans le tableau ci-dessous. Celui-ci reprend également le secteur concerné et l'impact budgétaire des projets concernés.

Pays	Secteur	Montant du crédit	impact budgétaire
Albanie	Traitement déchets ménagers	8.085.597,00 €	3.899.773,52 €
Cameroun	Epuration d'eau	11.457.250,29 €	4.700.116,47 €
Ghana	Telecom - ICT	12.736.304,94 €	5.924.276,64 €
Ghana	Electricité rurale	11.933.885,00 €	5.856.512,51 €
Ghana	Telecom - ICT	8.435.186,51 €	3.874.135,84 €
Kenya	Traitement déchets hospitaliers	9.133.408,00 €	3.908.286,68 €
Sri Lanka	Transport public	4.444.891,00 €	1.912.686,21 €
Maroc	Transport public	10.701.056,00 €	3.908.638,97 €
Vietnam	Santé publique	6.189.841,00 €	2.648.281,04 €
Vietnam	Traitement eaux usées	13.652.427,00 €	5.730.695,53 €
Vietnam	Traitement eaux usées	13.591.946,00 €	5.622.396,80 €
Vietnam	Epuration d'eau	10.099.736,00 €	4.277.809,17 €
Vietnam	Dragage	10.056.450,00 €	3.301.716,54 €
Vietnam	Epuration d'eau	10.089.586,00 €	4.445.032,47 €
	<b>Total</b>	<b>140.607.564,74 €</b>	<b>60.010.358,39 €</b>

### **3.4 Don**

Dans le courant de l'année 2011, il n'y a pas eu de demande de don.

La demande de don introduite en 2010 pour un projet de livraison d'un simulateur d'ambiance spatiale en Inde a été réexaminée en 2011. Le montant de crédit est passé de 8 Meuro à 9.140.000 euro.. Le crédit d'engagement à charge de Finexpo est de 2.285.000 euro et le complément de 914.000 euro permettant de respecter l'élément don de 35 % est financé par la Sofinex (Région Wallonne).

En 2009, il y avait eu 1 demande de don sur un crédit de 2.833.270,00 euro entraînant un impact budgétaire potentiel de 1.039.881,28 euro.

Une description de la procédure pour les dons se retrouve sur le site web.

#### **4. Arrêtés ministériels (AMB)**

En 2011, des Arrêtés ministériels ont été signés pour 22 dossiers contre 11 en 2010. En 2009 23 dossiers avaient fait l'objet d'un AMB.

Les AMB signés en 2011 sont répartis comme suit : 15 dossiers de stabilisation (7 en 2010 et 19 en 2009) et 7 dossiers de bonifications d'intérêt avec don contre 4 en 2010. Ce dernier chiffre est le même qu'en 2009 (2 bonifications avec don et 2 bonifications classiques). En 2008 aussi, 4 bonifications d'intérêt classiques avaient fait l'objet d'un AMB.

En 2011, le nombre d'Arrêtés ministériels émis a doublé par rapport à 2010, rejoignant ainsi la moyenne établie entre 2007 et 2009.

Pour mémoire, en 2006, 44 AMB avaient été signés (36 dossiers en stabilisation et 8 dossiers en bonification d'intérêt). 68, 77, 45, 52, 50 et 34 AMB avaient été rédigés respectivement en 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et 2005.

Ce redressement est dû en partie au fait que certains dossiers importants de stabilisation ont été signés rapidement. En outre 3 stabilisations ont été signées dans le cadre de la conclusion de crédits mixtes.

Néanmoins, l'usage de stabilisation reste réduite quoique davantage utilisé pour des projets de grande envergure. L'effet combiné de la crise économique et financière avec le maintien de taux d'intérêt bas sur les marchés expliquent en grande partie le désintérêt vis-à-vis de l'utilisation de cet instrument.

Le montant total des crédits pour l'ensemble des 22 dossiers pour lesquels des Arrêtés ministériels ont été signés en 2011 se monte à 540.115.056,51 euro contre 103.392.502,01 euro en 2010; il était de 254.769.396,88 euro en 2009 et de 103.112.940,47 euro en 2008. Cette augmentation très importante du montant total des crédits pour lesquels des contrats ont été signés en 2011 est fortement liée à la conclusion très rapide de certaines stabilisations portant sur des montants de crédit supérieur à 100 Meuro.

Le montant total de crédit de 540.115.056,51 euro se répartit entre un montant de crédit pour les stabilisations qui équivaut à 474.189.692,69 euro et le solde de 65.925.363,82 euro concerne les crédits bonifiés.

En 2011 et ce en dépit de la crise, le nombre d'AMB signés exclusivement pour des bonifications accompagnées d'un don est le plus élevé depuis la mise en place du don complémentaire à la bonification d'intérêt en 2002. Nous pouvons raisonnablement en déduire que les projets signés répondent donc à des besoins prioritaires pour les pays en développement concernés et que dans ce contexte, la bonification avec don complémentaire constitue un instrument relativement bien adapté aux nécessités locales en matière de financement.

##### **4.1 Crédits d'engagement finalisés**

A la fin de l'année 2011, le montant des crédits d'engagement finalisés (donnant lieu à un AMB) s'élevait à 35.057.929,04 euro; il était de 13.998.496,16 euro en 2010 contre 20.737.030,00 euro en 2009 et 26.944.102,55 euro en 2008.

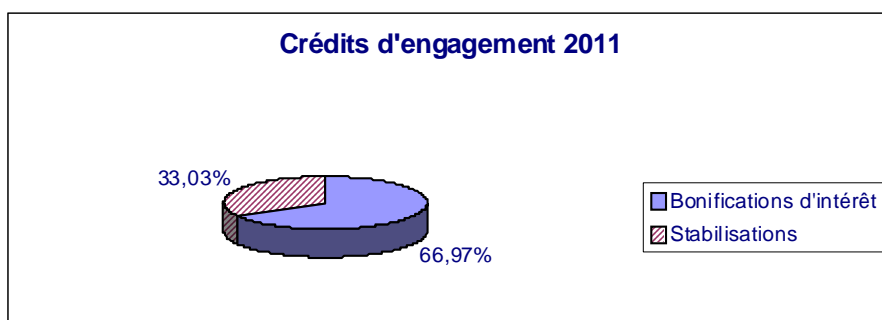
66,97 % du montant des crédits d'engagement finalisés pour l'année 2011 (88,74 % en 2010) ont été affectés à des bonifications d'intérêt avec don. Ce rapport était de 75,01 % en 2009 contre 90,86 % en 2008.

Cette baisse de pourcentage est due à l'impact plus important des engagements finalisés pour l'instrument de stabilisation des taux d'intérêt.

Pour les bonifications du taux d'intérêt avec don complémentaire, ce sont des projets dans le domaine de l'eau (Cameroun, Vietnam et Ghana), des télécommunications - ICT (Ghana et Kenya) et de la santé (Vietnam) qui ont fait l'objet de contrats signés.

En 2011, les stabilisations du taux d'intérêt représentent 1/3 (33,03%) du total des engagements finalisés. Les gros projets qui ont fait l'objet d'engagements finalisés concernent le Nigéria, la République Dominicaine, la Russie et la Jamaïque.

La part affectée aux bonifications d'intérêt avec ou sans don s'était élevée respectivement à 77 %, 84 %, 72 %, 78 %, 94 % en 2000, 2001, 2002, 2003, 2004 et à 95% en 2005 et 2006 et à 92 % en 2007. Depuis 2004, la majeure partie des crédits d'engagement est affectée aux bonifications d'intérêt avec ou sans don et cette tendance s'est confirmée bien qu'en baisse en 2011.



#### **4.2 Dossiers de stabilisation**

Comme nous l'avons dit plus haut, en 2011 des AMB ont été signés pour 15 dossiers de stabilisation. Cette situation contraste avec celle de 2010 où 7 dossiers de stabilisation avaient été signés. Par rapport aux autres années, il y a eu davantage de 'gros' dossiers signés en 2011. Dans ce cas les risques financiers sont plus grands et le recours à la stabilisation peut s'avérer un avantage pour l'exportateur. Néanmoins d'une manière générale, depuis des années le recours à la stabilisation reste limité mais les exportateurs plaident néanmoins pour le maintien de cet instrument.

En 2011, il y a eu un engagement total pour les stabilisations de 11.580.403,34 euro: 7.357.577,10 euro ont été engagés pour les demandes de stabilisation introduites en euro, soit 63,53 % du total des demandes de stabilisation. Les engagements pour les demandes de stabilisation introduites en USD représentent 4.222.826,24 euro (36,47 %).

#### 4.2.1 Répartition par pays de destination

Dans le courant de l'année 2011 des AMB de stabilisation ont été signés pour 11 pays différents ; ils étaient au nombre de 6 en 2010 et 11 en 2009. C'est la Turquie qui vient en tête des pays pour lesquels des demandes de stabilisation ont été signées (3 dossiers sur un total de 15) mais chaque dossier porte sur un montant de contrat inférieur à 1 Meuro.

A la seconde place on trouve avec 2 AMB le Nigéria et l'Indonésie puis le Ghana, le Kenya, le Brésil, la Russie, la Jamaïque, le Cameroun, la République Dominicaine et l'Ouzbékistan chacun avec 1 stabilisation du taux d'intérêt signée.

Ces dernières années, le Brésil, le Ghana et la Turquie sont les pays qui reviennent le plus régulièrement dans la liste des pays avec lesquels les exportateurs belges concluent des contrats avec stabilisation du taux d'intérêt.

Tous les pays pour lesquels un Arrêté ministériel de stabilisation a été signé en 2011 sont repris dans le tableau ci-dessous.

Ghana	1
Kenya	1
Brésil	1
Indonésie	2
Turquie	3
Russie	1
Jamaïque	1
Cameroun	1
Republique Dominicaine	1
Nigeria	2
Ouzbekistan	1
<b>Total</b>	<b>15</b>

Ce tableau fait apparaître qu'aucun AMB n'a été signé pour un pays de la zone euro en 2011. C'était déjà le cas en 2010 et 2009.

La présence de la Russie dans ce tableau est liée au contrat stratégique signé par le consortium Solvin (Solvay et BASF) avec une filiale de Gazprom en vue d'installer une usine de fabrication de PMC en Russie.

Pour la Jamaïque, la stabilisation est un bel exemple d'effet multiplicateur réussi qui constitue la conséquence des diverses aides qui ont été données à ce pays dans le domaine du transport public.

Les 2 projets signés avec le Nigéria s'inscrivent dans la lutte contre l'érosion côtière près de Lagos et le développement commercial de la zone ainsi réhabilitée.

Le projet le plus important dont le montant stabilisé a fait l'objet d'un AMB en 2011 concerne l'équipement de 15 trains pour la ligne 2 du métro de Santo Domingo en République Dominicaine.



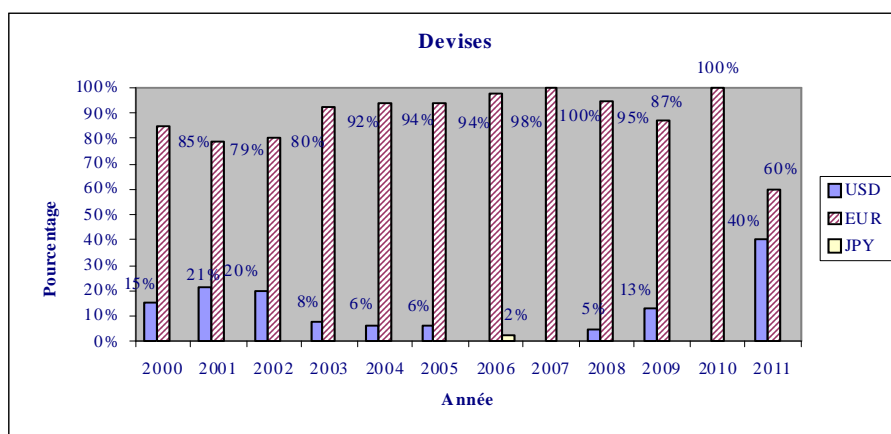
#### 4.2.2 Devises

Contrairement à 2010 où l'ensemble des dossiers portaient sur des contrats stabilisés en euro, en 2011, sur 15 Arrêtés ministériels, 9 ont été signés en euro (60 %) et 6 en USD (40 %). Les 2 contrats signés avec le Nigéria représentent 95 % des contrats signés en USD.

Si en 2010 la totalité des AMB signés concernaient l'euro, en 2009, 20 AMB sur 23 étaient libellés en euro et en 2008, ce chiffre était de 19 sur les 20 AMB établis.

C'est la première fois depuis l'introduction de l'euro que le pourcentage de contrats signés en euro descend sous la barre des 70 %.

Le tableau ci-dessous décrit les tendances en matière d'usage des devises depuis l'année 2000.



#### 4.2.3 Montant des crédits

Pour les 15 dossiers de stabilisation le montant de crédit global des AMB stabilisés se chiffre à 474.189.692,69 euro. Ce montant était de 70.299.583,04 euro en 2010 contre 219.812.989 euro en 2009. Pour rappel ce montant était de 59.553.498 euro en 2008 pour 15 AMB. Comparé aux années précédentes on constate que 2011 a été une année faste pour la signature de contrats importants. C'est ainsi que cinq AMB sur un total de 15 portent sur des montants de crédits supérieurs à 50 Meuro. En outre, certains de ces 'gros' projets ont rapidement fait l'objet d'une signature ce qui souligne l'importance que ces contrats avaient pour les partenaires commerciaux en cause. Pour rappel, en 2010 un seul dossier très important représentait à lui seul 96,17 % du montant total des crédits stabilisés. Il s'agissait d'un projet de dragage au Ghana.

#### 4.3 Bonifications d'intérêt (avec ou sans don complémentaire)

En 2011, seules des bonifications avec don complémentaire ont fait l'objet d'Arrêtés ministériels. Il y en avait 7 pour 4 en 2010. En 2011 trois bonifications ont été octroyées pour des projets dans le secteur de l'approvisionnement, du traitement et de

l'épuration en eau (Vietnam, Ghana et Cameroun). Pour le secteur des télécommunications - ICT, deux AMB ont été émis (Ghana et Kenya). Un AMB a été signé pour un projet dans le secteur des transports publics (Ghana). Il en va de même pour le secteur de la santé publique (un cyclotron au Vietnam). En 2009, année de crise, 4 bonifications dont 2 avec don complémentaire avaient fait l'objet d'un Arrêté ministériel comme en 2008. Pour mémoire, 6 AMB avaient été signés en 2007 et 8 en 2006.

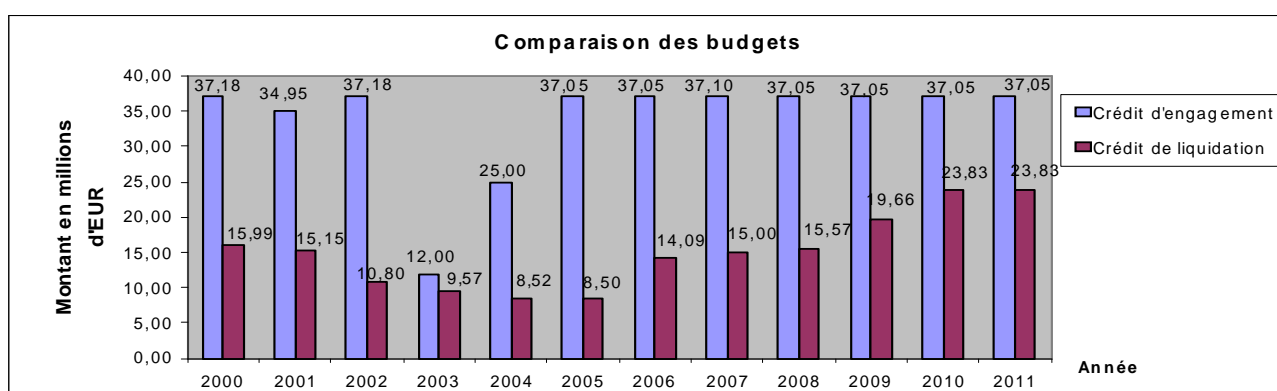
En 2011, pour l'ensemble des 7 projets le montant total en crédits atteignait 65.925.363,82 euro; ce montant était de 33.092.918,97 euro en 2010 pour 4 AMB. Ce montant était sensiblement le même en 2009, soit 34.956.407,40 euro. Il était de 41.473.549,49 euro en 2008 et 54.513.607,49 euro en 2007.

## 5. Budget

### 5.1 Crédits d'engagement et de liquidation (anciennement dit d'ordonnancement)

En 2011, Finexpo disposait comme les années précédentes d'un montant de 37.052.000 euro en crédits d'engagement pour les stabilisations, les bonifications d'intérêt avec ou sans don complémentaire et les dons et comme en 2010 de 23.829.000 euro en crédits de liquidation pour les instruments précités.

Le graphique ci-dessous illustre, pour la période étalée entre 2000 à 2011, l'évolution des crédits d'engagement et de liquidation accordés sur le budget.



Pendant la période 1998-2005, le crédit de liquidation a progressivement diminué d'année en année ; dans le même temps le crédit d'engagement était maintenu à un niveau identique, ce qui a créé un déséquilibre important entre ces 2 budgets.

A partir de 2006, l'attribution d'un montant en hausse a mis provisoirement fin à l'évolution à la baisse du budget de liquidation et depuis 2007, on peut constater un certain rééquilibrage entre les 2 budgets même si celui-ci ne s'opère que très graduellement.

Avec le temps, les activités de Finexpo ont changé de nature. Il est devenu clair que Finexpo consacre l'essentiel de ses moyens budgétaires aux instruments d'aide concessionnelle mis à sa disposition et ceux-ci entraînent systématiquement des dépenses. La part des bonifications d'intérêt en euro dans le crédit de liquidation total est passée de 47% en 2002 à 70% en 2003, puis respectivement à 79% en 2004, 87 % en 2005 et en 2006, 83% en 2007, 84,5 % en 2008, 94,2 % en 2009 pour culminer à 98,47 % en 2010 et 99,96 % en 2011.

En 2011, 102.617 euro ont été dépensés pour les stabilisations.

## 5.2 Recettes

Ce sont le TICR ou « taux d'intérêt commercial de référence » (en anglais « Commercial interest reference rate »), désigné ci-après par l'abréviation CIRR, ainsi que l'Euribor/Libor à 6 mois, qui déterminent en fait s'il y aura des recettes ou des dépenses pour l'État. Le CIRR est fixé mensuellement par l'OCDE. Pour rappel, avant 2010, les arrêtés ministériels pour les dossiers de stabilisation étaient établis sur base du taux CIRR appliqué au moment de la convention de financement. Dans le courant de l'année 2010 la règle a changé et désormais, tout dossier de stabilisation cautionné par un arrêté ministériel est stabilisé au taux d'intérêt CIRR en vigueur au moment de la signature du contrat commercial.

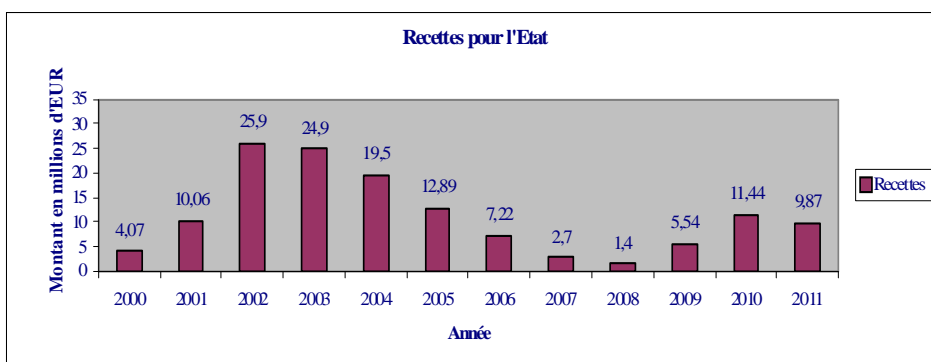
A chaque échéance semestrielle du dossier, on vérifie s'il y a eu recette ou dépense. Si le taux Euribor/Libor augmenté de la commission bancaire est supérieur au taux CIRR, l'État prendra en charge la différence de coût de financement qui en résulte. Lorsque le taux Euribor/Libor augmenté de la commission bancaire est inférieur au taux CIRR, la banque intervenante paiera la différence à l'État.

Le montant total des recettes encaissées par l'État pour l'année 2011 dans le cadre de ses interventions dans les dossiers d'exportation s'est établi à 9.869.937,89 euro contre 11.435.253 euro en 2010 et 5.542.704,10 euro en 2009.

Comme le montre le graphique ci-dessous, on a assisté entre 2002 et 2009 à un recul progressif des recettes de l'État, mais depuis 2010 la faiblesse historique des taux d'intérêt et le fait que la différence entre taux à long terme et taux à court terme s'est fortement réduite ont eu pour conséquence une augmentation des recettes.

En effet, le taux contractuel accordé par Finexpo, soit le taux CIRR a été régulièrement plus élevé que les taux de refinancement des banques (Euribor / Libor) augmenté de la commission bancaire.

Il convient cependant de noter que les recettes dégagées en faveur de l'Etat belge pourraient se transformer en dépenses dans le futur si l'Etat s'engageait à prendre en charge le coût de liquidité - que doivent payer les banques au-delà du taux de refinancement (Euribor/Libor) + commission bancaire - pour accéder aux capitaux.



Confrontés à des taux d'intérêt plus faibles que le taux contractuel (CIRR) certains clients peuvent être tentés de procéder à des remboursements anticipés. Pour compenser la perte de recettes qui en découlerait pour l'État, Finexpo impose depuis janvier 2002 une clause de pénalité dans le cadre des nouvelles demandes de stabilisation du taux d'intérêt. Cette clause permet à l'État d'exiger le versement d'une contribution lorsqu'il s'agit d'un remboursement anticipé volontaire. Dans la pratique, ces demandes sont fort peu nombreuses.

## 6. Prêts d'Etat à Etat

### 6.1 Dossiers de prêts d'Etat traités par Finexpo

En 2011, Finexpo a traité 6 dossiers d'aide liée et 2 dossiers d'aide non liée.

### 6.2 Dossiers soumis au Conseil des Ministres

7 projets ont été soumis pour accord au Conseil des Ministres, dont 5 nouveaux projets, 1 confirmation d'avis négatif et 1 projet pour annulation.

Le Conseil des Ministres ne peut approuver de projets que dans les limites du programme d'un exercice donné.

### 6.3 Programme - approbations et affectations

#### 6.3.1 Programme 2011

Le programme de prêts à des États étrangers, approuvé par la loi contenant le budget général des dépenses pour l'année 2011, s'élève à 55.600.000 EUR. Le Conseil des Ministres a approuvé, les 4 et 18 novembre 2011, des prêts d'Etat à Etat pour un montant total de 36.309.500 EUR.

Les montants approuvés dans le cadre du programme 2011 concernaient 5 pays différents et ont été répartis comme suit.

Pays	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Algérie	6.400.000	4.563.000		2.750.000	6.842.400	
Burkina Faso				2.750.000		
Congo-Brazza					10.000.000	
RDC	423.633,29	8.537.100				
Equateur						
Ethiopie						
Philippines						
Gambie	561.900					
Ghana	6.418.903	11.458.423	7.801.900	4.086.650	19.287.100	6.690.000
Guinée		802.200				
Indonésie				210.000		
Côte d'Ivoire						
Cameroun		4.712.975	14.569.350			7.066.800
Cap-Vert						
Kenya		4.653.550		19.753.000	13.045.400	9.512.000

Malawi						
Maldives						
Mali						
Mongolie						
Mozambique	747.360		3.055.000			
Népal						
Nicaragua					938.300	
Niger				9.088.012		
Ouzbékistan						
Pérou						
Sao Tomé			980.800			
Sénégal					4.000.000	
Soudan	632.000					
Tanzanie			790.550			
Tunisie	15.045.000					
Vietnam			3.550.605,50		5.600.000	5.275.700
Zambie						7.765.000
<b>Total</b>	<b>30.228.796,29</b>	<b>34.727.248</b>	<b>30.748.205,50</b>	<b>35.887.662</b>	<b>59.713.200</b>	<b>36.609.500</b>

On trouvera ci-après une description succincte de chaque projet approuvé :

- a) *Cameroun*: il s'agit d'un prêt d'Etat supplémentaire pour le financement de travaux de dragage pour l'approfondissement du port de Douala. En 2008, un prêt avait déjà été approuvé pour un montant de quelque 8,8 millions d'EUR. Vu que l'envasement du canal d'accès était plus grave que prévu, un dragage était nécessaire pour maintenir le même tirant d'eau, ce qui nécessitait donc un financement supplémentaire.
- b) *Ghana*: il s'agit du financement d'un projet de développement des TIC dans l'enseignement secondaire et de formation des enseignants. Dans 240 écoles secondaires, une classe de 40 élèves sera pourvue d'équipements TIC, de manière à permettre d'enseigner les TIC au niveau du groupe classe. Un PC servira pour 2 élèves. Les écoles sélectionnées sont éparpillées sur les différentes régions du pays. Un labo sera équipé en vue de la formation des enseignants. Du matériel pédagogique sera conçu pour les cours de sciences intégrées, de sciences sociales, d'informatique, de mathématiques et d'anglais. L'entreprise belge concernée a acquis de l'expérience dans ce type de projets au Kenya et d'autres pays africains manifestent de l'intérêt.
- c) *Kenya*: il s'agit du financement d'un projet d'électrification rurale dans la région de Sondu-Rangwe-Kissii. Au départ de la centrale hydroélectrique de 60MW à Sondu, le réseau sera renforcé. Le projet prévoit la construction d'une ligne de transmission de 132KV de Sondu vers Rangwe. Deux sous-stations seront aussi construites, avec des sorties moyenne tension pour des lignes de distribution de 33KV. A Kissii, le réseau de distribution existant sera renforcé.
- d) *Zambie*: il s'agit d'un prêt non lié destiné à financer le développement des TIC dans l'enseignement secondaire et la formation des enseignants. Comme au Ghana, 144 écoles de 8 régions ont été sélectionnées et bénéficieront

Formatted: French (France)

Formatted: French (France)

Formatted: French (France)

d'équipements TIC. Deux classes sont également prévues pour la formation des enseignants. Un budget important est destiné à l'assistance technique. Les projets TIC dans l'enseignement sont inspirés de ceux du Gouvernement zambien en matière de politique des TIC.

- e) *Vietnam*: financement supplémentaire pour l'installation d'un petit satellite de collecte de données destiné à l'optimisation du contrôle, de la gestion et de la politique environnementale en matière de richesses naturelles pour l'agriculture, la pêche, la sylviculture et l'extraction minière. Outre ce nouveau prêt, le solde disponible d'un prêt du mois d'août 1995 et un prêt d'Etat approuvé sur le programme 2010 seront utilisés. Les transferts de connaissances et de technologie occupent une place importante dans le projet. Il a également été fait appel à une bonification d'intérêt et à des financements de l'AWEX et du FIT.

### 6.3.2 *Information concernant une annulation de prêt d'Etat approuvé par le Conseil des Ministres dans le passé*

L'annulation de la décision du Conseil des Ministres du 7 novembre 2008 approuvant un prêt d'Etat s'élevant à 8.000.000 EUR au profit du Vietnam en tant que contribution au financement concessionnel d'un petit satellite de collecte de données, de contrôle et de gestion des richesses naturelles et des catastrophes naturelles.

### 6.3.3 *Confirmation d'un avis négatif de Finexpo à la demande d'un prêt d'Etat non lié au profit du Mozambique*

Formatted: French (France)

Ce prêt a été sollicité en vue de l'amélioration de l'approvisionnement électrique dans la région centrale du Mozambique. En 2008, un prêt non lié a été accordé au Mozambique mais des problèmes sont apparus au niveau de l'application de la TVA sur les factures à régler au moyen du prêt d'Etat. L'entreprise belge concernée n'était plus intéressée par un nouveau projet et la Belgique ne compte pas d'autre entreprise active dans le secteur des sous-stations et des transformateurs, de sorte qu'en cas d'appel d'offres international, la participation d'une entreprise belge serait très limitée.

### 6.3.4 *Information concernant les résultats de quatre études de prix et un suivi de prêt non lié*

Les études de prix concernaient:

- un projet pour l'installation d'un système d'approvisionnement en eau potable au Nicaragua, pour lequel le Conseil des Ministres a approuvé le 3 décembre 2010 un prêt d'Etat s'élevant à 938.300 EUR. Les prix pratiqués par l'entreprise belge sont conformes aux prix du marché et la solution technique est adaptée au contexte.
- un projet pour la modernisation du système de radiologie dans 23 hôpitaux au Ghana, pour lequel le Conseil des Ministres a approuvé le 19 novembre 2010 un prêt d'Etat s'élevant à 2.607.500 EUR. Après l'évaluation du prix, l'entreprise belge a procédé à un certain nombre d'adaptations.
- un projet pour l'amélioration des soins de santé au niveau des districts au Kenya pour lequel le Conseil des Ministres a approuvé le 19 novembre 2010



un prêt d'Etat s'élevant à 4.481.000 EUR. Il est nécessaire d'envoyer une mission sur place afin qu'un avis détaillé puisse être donné.

- un projet d'électrification rurale au Kenya, pour lequel le Conseil des Ministres a approuvé le 19 novembre 2010 un prêt d'Etat s'élevant à 7.610.400 EUR. Les prix pratiqués sont conformes aux prix du marché et même très compétitifs.

Toutes les études de prix ont été demandées par l'Inspection des Finances et exécutées par la Coopération Technique Belge.

Le suivi du prêt non lié au Sénégal relatif à un système radio pour la sécurité maritime pour un montant de 4.000.000 EUR a été approuvé par le Conseil des Ministres du 19 novembre 2010 et son exécution relève également de la CTB. Ce dossier est encore en cours.

## 6.4 Gestion financière

### 6.4.1 Situation budgétaire pour 2011

Pour l'année 2011, le budget général des dépenses autorise la négociation d'un programme de prêts à des États étrangers à concurrence de 55.600.000 EUR.

Les crédits d'engagement et de liquidation inscrits sur l'allocation de base 14.54.14.8444 du budget du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement se montaient respectivement à 55.600.000 EUR et à 50.444.000 EUR.

### 6.4.2 Montants engagés en 2011:

Pays	Montant
Ghana	EUR 1.400.650,00
Vietnam	EUR 5.275.700,00

Le montant total engagé se monte à 6.676.350,00 EUR, ce qui donne un solde de 48.923.650,00 EUR.

### 6.4.3 Montants ordonnancés en 2011: 0 EUR

Solde	EUR 50.444.000,00
-------	-------------------

### 6.4.4 Remboursements à percevoir et effectivement perçus, capital et intérêts

Les montants remboursables en principal et les intérêts à percevoir aux échéances dans le courant de 2011 et au 31 décembre 2011 s'élèvent respectivement à

2.380.867,35 EUR et à 24.670.984,55 EUR. Les arriérés à percevoir au 31 décembre 2011 s'élèvent à 11.458.369,23 EUR.

Dans le courant de 2011, les paiements effectivement reçus s'élevaient à 2.125.412,18 EUR. Au 31 décembre 2011, les paiements effectivement reçus en capital et intérêts s'élevaient respectivement à 14.847.520,32 EUR. Dans le courant de 2011, 5.848.973,04 EUR d'arriérés ont été versés.

Les pays énumérés ci-après ont rempli toutes leurs obligations en 2011 : Angola, Bosnie, Botswana, République Dominicaine, Egypte, Salvador, Philippines, Jamaïque, Croatie, Népal, Pérou, Thaïlande et Turquie.

L'Algérie, le Bangladesh, la Chine, l'Equateur et l'Indonésie ont remboursé une partie du capital et/ou des intérêts avant l'échéance de 2011.

Le Gabon (en partie), l'Indonésie (en partie), le Kenya et le Pérou (en partie) ont honoré leurs échéances respectives, conformément aux protocoles d'amendement, dans le courant de 2011. Le Vietnam et la Guinée n'ont pas payé.

Cuba, Djibouti, la Guinée Conakry, la Jordanie, le Kenya, le Liban, le Malawi, les Maldives, le Mali, le Maroc, la Tunisie, le Vietnam et le Zimbabwe n'ont pas honoré leurs échéances au 31.12.2011.

## 7 *Finexpo et l'OCDE*

### 7.1 *Règles de l'Arrangement OCDE relatives à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public*

Le cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les activités de Finexpo relève d'une part de règles internes définissant la manière dont les activités se déroulent et, d'autre part, de prescriptions qui découlent du "gentlemen's agreement" issu des termes de l'Arrangement OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.

Les dispositions internationales auxquelles adhèrent les pays membres de l'OCDE visent à créer un "equal level playing field" entre les différentes entités publiques habilitées à proposer un soutien aux exportations.

Outre les dispositions relatives aux crédits commerciaux à l'exportation qui constituent le corpus essentiel de l'Arrangement OCDE - à savoir des règles concernant par exemple la fixation des taux CIRR, le délai maximum de remboursement, le montant des primes minima (benchmark), la couverture des dépenses locales, etc... - le texte de l'Arrangement établit également des règles visant à encadrer tous les aspects de l'aide concessionnelle liée à l'exportation.

L'Arrangement établit aussi annuellement - sur la base des tableaux élaborés par la Banque Mondiale qui fixe le Revenu National Brut (RNB) par habitant - la liste des pays éligibles à l'aide liée (pays dont le RNB/Hab. est inférieur à 3.975 USD sur base des données de 2010) et des pays inéligibles à l'aide liée et partiellement déliée. Le seuil d'éligibilité à l'aide liée était de 3.945 USD en 2009.

Ces tableaux incluent également la liste des "Pays les Moins Avancés" (PMA). Pour 2011 la liste des PMA comprend 48 Etats contre 49 en 2010. Les crédits octroyés à ces pays doivent inclure impérativement une aide comportant un élément-don de 50 % minimum. La liste des PMA est disponible via le lien suivant : <http://www.un.org/special-rep/ohrlls/ldc/list.htm>.

L'éligibilité ou l'inéligibilité à l'aide concessionnelle repose donc sur les statistiques de la Banque Mondiale en matière de RNB par habitant. Le principe appliqué est le suivant: Un pays est ajouté ou retranché de la liste des pays éligibles à l'aide lorsque son RNB/Hab. aura été pendant deux années consécutives inférieur ou supérieur au seuil de RNB/Hab. reconnu comme critère d'éligibilité à l'aide concessionnelle.

Le nombre de pays classés comme éligibles à l'aide liée pour 2011 est de 96 contre 98 en 2010. Il était de 104 en 2009.

- Aucune statistique n'est disponible pour le nouvel Etat qu'est la République du Soudan du Sud mais il sera inscrit sur les listes pays en 2012,

- L'Albanie, l'Azerbaïdjan et l'Iran ont été classés pendant deux années consécutives comme pays se situant au-dessus du seuil d'éligibilité à l'aide. Ils sont donc à présent repris comme inéligibles à l'aide liée.

- Selon l'article 33 b) 5) de l'Arrangement qui précise qu'il ne faut pas accorder de crédit d'aide liée à certains pays, les Participants éviteront d'accorder à l'Ukraine de l'aide liée à l'exception de dons purs et simples, d'aide alimentaire, d'aide humanitaire ainsi que de l'aide destinée à atténuer les effets d'accidents nucléaires ou d'autres graves accidents industriels ou à éviter que ceux-ci surviennent.

- Si en 2012 la Banque Mondiale confirme que leur RNB par habitant enregistré en 2011 est supérieur pour la deuxième année consécutive au seuil d'inéligibilité à l'aide liée, la Chine, l'Equateur, la Jordanie, les Maldives, la Thaïlande et la Tunisie seront exclus de la liste des pays pouvant bénéficier de l'aide liée.

Il est utile de rappeler que, dans le cadre particulier de l'aide liée, l'Arrangement prévoit le respect de deux critères fondamentaux :

- a) L'élément-don doit représenter 35 % minimum (50 % pour les PMA) du prêt à taux réduit (soft loan). Cependant ces pourcentages d'élément don doivent aussi tenir compte depuis un certain temps des règles émises par le FMI en relation avec les « Sustainable Lending Principles and Guidelines ».

- b) Le critère de non-viabilité financière du projet établi sur base de tableaux de cash flow.

En outre, l'Arrangement définit les procédures à suivre tant pour les crédits commerciaux que pour les crédits d'aide. Ces procédures visent à assurer un maximum de transparence et à éviter le plus possible les distorsions de concurrence entre les Participants.

## ***7.2 Groupe de travail sur les crédits et garanties de crédits à l'exportation et Groupe des Participants à l'Arrangement: principaux sujets étudiés***

Les groupes de travail – groupe des Participants à l'Arrangement et groupe de travail sur les crédits à l'exportation et les garanties de crédit – ont poursuivi leurs efforts pour finaliser 2 accords

-/ l'accord sectoriel sur les crédits export concernant les mesures d'atténuation des changements climatiques et les projets dans le secteur de l'eau : des clarifications techniques sur certaines technologies dans le domaine de l'énergie doivent encore être obtenues. Ensuite, l'accord pourra être entériné par toutes les parties

-/La recommandation sur les approches communes dans le domaine de l'environnement et des clauses sociales a été revue et suit le même processus. Ces 2 textes doivent encore être adoptés par le conseil de l'OCDE.

L'outreach est le troisième sujet important qui a été discuté : comment intéresser les nouveaux Etats émergents et particulièrement la Chine à participer à nos travaux et à respecter les règles de l'Arrangement.

Beaucoup d'efforts sont déployés à tous les niveaux mais le chemin reste long !

## 8. Conclusions

Suite à l'évolution du contexte international en matière de déliement de l'aide, les cellules stratégiques des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement ont décidé en 2008 de procéder à l'évaluation des instruments d'aide dont dispose Finexpo. Cette évaluation confiée à un consultant extérieur a débuté en septembre 2009 et s'est clôturée fin 2010.

La conclusion la plus importante mise en lumière par le consultant porte sur la nécessité de développer un cadre stratégique interne, en particulier le besoin de définition d'une 'lettre de mission' présentant les objectifs et le rôle de Finexpo ainsi que l'établissement de critères précis pour le choix des projets financés avec un soutien public.

C'est ainsi que le secrétariat de Finexpo a élaboré au cours de l'année 2011 un document intitulé 'Manual to Finexpo' qui définit le 'mission statement' et les critères à appliquer pour la sélection de projets.

Les conditions à remplir pour obtenir le bénéfice de l'ensemble des instruments utilisés par Finexpo pour soutenir l'exportation belge et pour assurer la pertinence au développement dans le domaine de l'aide liée ou déliée sont décrits dans ce manuel qui peut-être consulté sur le site <http://diplomatie.belgium.be>.

Globalement le nombre de dossiers examinés par le Comité Finexpo a diminué en 2011 mais cela n'est pas en soi un critère pour évaluer la qualité du service assuré aux exportateurs. Ce phénomène est exclusivement tributaire de la régression du nombre de dossiers de stabilisation introduit à Finexpo et il a débuté il y a de très nombreuses années. Cette baisse est due à la faiblesse des taux d'intérêt du marché qui n'incite pas exportateurs et banques à faire appel à cet instrument de nature commerciale.

Néanmoins on constate en 2011 que certaines demandes de stabilisation portaient sur des projets forts importants et de nature stratégique pour les exportateurs. Certains de ces grands projets sont assimilés à du financement projet pour lesquels les remboursements prévus sont liés à la rentabilité future de l'investissement. En conséquence, ces remboursements sont plus importants en milieu ou en fin de période. Peut-être est-ce là l'amorce d'un renouveau pour cet instrument ? Seul l'avenir nous le dira.

Si moins de demandes de stabilisation ont été examinées en 2011, il apparaît en contrepartie que le nombre de demandes de bonification avec don a augmenté par rapport à 2010 ce qui conforte l'idée que Finexpo est devenu un instrument hybride conjuguant soutien à l'exportation et aide publique au développement.

Dans ce cadre, les pouvoirs publics peuvent - par le biais des instruments financiers dont dispose Finexpo - soutenir les exportateurs lorsqu'ils négocient des contrats à la grande exportation. Affaiblir les instruments qui permettent à nos exportateurs de pénétrer des marchés lointains ainsi que l'a démontré l'exemple de la dernière mission princière au Vietnam leur apporterait beaucoup d'inconfort. Les seuls à en profiter seraient leurs concurrents OCDE et les pays hors OCDE qui ne sont pas liés par les règles de l'Arrangement OCDE visant à imposer entre exportateurs un « equal level playing field ». Le cas de la Chine et de ses pratiques commerciales nuisant à une concurrence loyale en est malheureusement le plus bel exemple.

A côté de la concurrence de plus en plus rude au niveau mondial du fait des pays en pleine émergence économique et financière notamment les BRIC a surgit de façon

plus aigue suite à la crise financière, le problème des coûts de ‘funding’ des banques qui offrent traditionnellement des crédits à l’exportation. L’une des raisons évoquées par les banques est l’obligation pour celles-ci de consacrer une partie de leurs capitaux à augmenter leurs fonds propres en application des Accords de Bâle III.

Le problème de l’accroissement parfois ‘vertigineux’ des marges bancaires demandées aux exportateurs est préoccupant et est de nature à saper l’action de soutien public offert tant par le Ducroire que par Finexpo. Il sera impératif en 2012 d’œuvrer à la recherche d’une solution à ce problème.

Hilda Ackermans

Geert Muylle

Vice-Présidente

Président